



## SECURITE INCENDIE

Pour **garantir votre sécurité** et afin d'éviter des **nuisances sonores** inutiles, il nous paraît important d'insister sur les règles suivantes.

Si vous constatez un début d'**INCENDIE**, merci de :

1. Prévenir les pompiers (**112**)
2. Contacter le service de garde (**010 45 01 17**)

Pour rappel, il est **strictement INTERDIT**:

- de déboîter ou d'obstruer les **détecteurs d'incendie** installés dans vos logements.
- d'appuyer sur les **boutons-poussoirs** installés dans les couloirs (en dehors d'une situation d'urgence).
- de toucher et d'arracher **les sirènes**.
- de **fumer** dans l'enceinte de l'immeuble (logements et espaces communs).



**NB:** Quand vous cuisinez, veuillez également à limiter les cuissons générant un surplus de fumée...

**NB2 :** Les matelas mis à votre disposition sont aux normes « anti-feu ».

Tout remplacement de ce matelas mettant à mal votre sécurité engage donc votre propre responsabilité.

En abusant des dispositifs et en détériorant le matériel, vous minimisez les alertes incendie, ce qui pourrait avoir de très lourdes conséquences en cas de réel problème...

Pour rappel, des **caméras de surveillance** sont installées et **toute manipulation douteuse des dispositifs sera amendée/facturée !**

Merci d'avance pour votre précieuse collaboration,

**L'équipe Génération Campus**